

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 158, Chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac Saint-François, mardi le 8 décembre 2015 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège # 1	Monsieur Gilles Racine, siège # 2
Monsieur Réal Veilleux, siège # 3	Madame Nathalie Bélanger, siège # 4
M. Normand St-Pierre, siège # 5	Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formants quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Madame Marie-Soleil Gilbert, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

1

15-12-371 Ouverture de la séance

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE la présente séance ordinaire soit déclarée ouverte à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2015
4. Dépôt de la liste de dépenses
5. Dépôt du registre des intérêts pécuniaires des membres du conseil
6. Autorisation de virement de crédits nécessaires
7. Calendrier des séances pour 2016
8. Demande d'appui à la commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour Monsieur Laurier Labrecque
9. Avis de motion – Règlement no 15-442 à l'effet de fixer les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt sur les arrrages de taxes des années précédentes pour ainsi remplacer le règlement de taxation 2015 portant le numéro 14-422
10. Lecture du règlement no 15-438 constituant un comité de développement
11. Adoption du règlement no 15-438 constituant un comité de développement
12. Lecture du règlement no 15-440 modifiant le règlement no 09-344 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
13. Adoption du règlement no 15-440 modifiant le règlement no 09-344 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
14. Lecture du règlement no 15-441 modifiant le règlement no 14-419 établissant un programme de revitalisation
15. Adoption du règlement no 15-441 modifiant le règlement no 14-419 établissant un programme de revitalisation
16. Approbation du budget de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Lambton 2016

17. Demande de versement de subvention – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
18. Résolution à l'attention du ministère des transports du Québec (MTQ) pour la réfection du rang 1
19. Participation de la Municipalité à un projet d'élargissement des accotements des routes 108 et 263
20. Autorisation à signer une entente en cas de sinistre avec la commission scolaire des Hauts-Cantons et l'école La Feuille d'Or
21. Autorisation à Ghislain Breton et Marie-Soleil Gilbert à signer une entente avec un promoteur
22. Modification des valeurs assurables des bâtiments municipaux à la Mutuelle des Municipalités du Québec
23. Embauche de Mme Monica Fortier à titre de préposée à la restauration au Centre communautaire et sportif (CCS)
24. Demande d'intervention du Ministre à l'égard de la réglementation entourant le programme incitatif à l'achat et à la construction d'une première résidence
25. Adoption de la grille des subventions à émettre en 2016 dans le cadre de la politique de soutien aux organismes et individus
26. Adhésion au réseau des Villes francophones et francophiles d'Amérique du Nord
27. Adhésion à la campagne des paniers de Noël 2015
28. Correspondance
29. Varia
30. Période de questions
31. Fermeture de la séance

2

15-12-372 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. Réal Veilleux de reporter les points 10 et 11 de l'ordre du jour.
appuyé par : M. Normand St-Pierre

Il est proposé par : M. Gilles Racine
appuyé par : M. Roch Lachance

QUE l'ordre du jour modifié soit adopté en reportant les points 10 et 11 à une prochaine séance.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

3

15-12-373 Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2015

La secrétaire est dispensée de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : M. Réal Veilleux
appuyé par : M. Normand St-Pierre

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à la majorité
M. Lachance n'a pas reçu sa copie.

15-12-374 Dépôt de la liste de dépenses**Incompressibles**

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de **80 027.39 \$** est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé par : M. Gilles Racine
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

QUE les comptes à payer au montant de **538 445.20 \$** soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-12-375 Dépôt du registre des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité atteste qu'elle a reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants :

Monsieur Ghislain Breton
Monsieur Roch Lachance
Monsieur Gilles Racine
Monsieur Réal Veilleux
Madame Nathalie Bélanger
Monsieur Normand St-Pierre
Madame Louise DeBlois

Ces déclarations seront disponibles pour consultation au bureau de la directrice générale qui enverra une copie du registre au MAMOT conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

15-12-376 Autorisation de virements de crédit nécessaires

Il est proposé par: M. Roch Lachance
appuyé par: M. Réal Veilleux

QUE le Conseil autorise les virements de crédits nécessaires pour combler les postes déficitaires des dépenses de fonctionnement.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

15-12-377 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par: Mme Louise DeBlois
appuyé par : M. Réal Veilleux

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016. Ces séances se tiendront le deuxième mardi de chaque mois et débuteront à 19 h 30;

12 janvier	12 juillet
9 février	9 août
8 mars	13 septembre
12 avril	11 octobre
10 mai	8 novembre
14 juin	13 décembre

QUE les séances se déroulent au lieu ordinaire du 158, chemin J-Cyrille Bureau, Lambton (Québec) G0M 1H0;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-12-378 Demande d'appui à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour M. Laurier Labrecque

ATTENDU QUE l'immeuble est identifié comme étant la partie du lot 5 du rang 1, cadastre du Canton de Price, dans la circonscription foncière de Frontenac;

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Laurier Labrecque consiste à acquérir et lotir une partie du lot 5 qui est sous bail de location pour une période de 99 ans afin de poursuivre l'exploitation de 5000 Pins;

ATTENDU QUE le projet ne nuit aucunement au potentiel agricole des lots avoisinants puisque la majorité est utilisée à des fins de villégiature ou d'habitation permanente;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espaces ailleurs appropriés disponibles hors de la zone agricole pour faire la culture de Pins sur une aussi grande superficie;

ATTENDU QUE le projet ne crée aucune nouvelle contrainte relative à l'agriculture sur les terres avoisinantes puisqu'il est déjà entouré de résidences saisonnières et permanentes;

ATTENDU QUE le projet ne nuit pas à l'homogénéité de la communauté agricole et de l'exploitation agricole puisque la demande consiste à acquérir la partie du lot sous bail de location, que l'érablière existante demeurerait intacte et que la culture de Pins serait préservée;

ATTENDU QUE le projet est sans effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

ATTENDU QUE le projet est conforme au Règlement de zonage pour l'utilisation qui en sera faite.

Il est proposé par: Mme Nathalie Bélanger
appuyé par : M. Gilles Racine

QUE la Municipalité de Lambton appuie la demande de Monsieur Laurier Labrecque consistant à acquérir et lotir une partie du lot 5 qui est sous bail de location pour une période de 99 ans afin de poursuivre l'exploitation de 5000 Pins.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

9

15-12-379 *Avis de motion – Règlement no 15-442 à l'effet de fixer les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes des années précédentes pour ainsi remplacer le Règlement de taxation 2015 portant le no 14-422*

Le Conseiller, **M. Roch Lachance**, donne avis de motion qu'il présentera lors de la séance extraordinaire du 15 décembre prochain, pour son adoption, le Règlement 15-442 à l'effet de fixer les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes des années précédentes pour ainsi remplacer le Règlement de taxation 2014 portant le numéro 14-422.

DONNÉ À LAMBTON
CE 8^{IÈME} JOUR DE DÉCEMBRE 2015.

10

15-12-380 *Lecture du règlement no 15-438 constituant le comité de développement*

Résolution reportée.

11

15-12-381 *Adoption du règlement no 15-438 constituant le comité de développement*

Résolution reportée.

15-12-382 Lecture du règlement no 15-440 modifiant le règlement no 09-344 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lambton désire modifier le règlement n° 09-344 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 10 novembre 2015;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement n° 09-344 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 7 du règlement est modifié comme suit :

7. Montant du droit payable par tonne métrique

La Municipalité applique les droits payables par tonne métrique qui sont publiés annuellement par le Ministère à la gazette officielle du Québec, avant le début du prochain exercice.

ARTICLE 3

L'article 7.1 du règlement est modifié comme suit :

7.1 Montant du droit payable par mètre cube

La Municipalité applique les droits payables pour toutes les substances assujetties par mètre cube qui sont publiés annuellement par le Ministère à la gazette officielle du Québec, avant le début du prochain exercice.

La Municipalité applique également les droits payables pour la pierre de taille par mètre cube qui sont publiés annuellement par le Ministère à la gazette officielle du Québec, avant le début du prochain exercice.

ARTICLE 4

L'article 9 du règlement est modifié comme suit :

9. Perception du droit payable

Le secrétaire-trésorier est le fonctionnaire municipal chargé de la perception du droit. À cette fin, il transmet un compte au débiteur. Ce compte est transmis après qu'il ait reçu de l'exploitant sa déclaration détaillée.

La déclaration détaillée de l'exploitant doit être transmise à la Municipalité :

1. 15 juillet de cet exercice pour les substances qui ont transité du 1^{er} janvier au 31 mai de cet exercice;

2. 15 novembre de cet exercice pour les substances qui ont transité du 1^{er} juin au 30 septembre de cet exercice;
3. 15 février de l'exercice suivant pour les substances qui ont transité du 1^{er} octobre au 31 décembre de l'exercice pour lesquelles le droit est payable.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Lambton, ce 8 décembre 2015.

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice-générale / Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	10 NOVEMBRE 2015
Adoption du règlement :	8 DÉCEMBRE 2015
Avis public d'entrée en vigueur :	10 DÉCEMBRE 2015
ENTRÉE EN VIGUEUR :	10 DÉCEMBRE 2015

13

15-12-383 Adoption du règlement no 15-440 modifiant le règlement no 09-344 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement N°09-344 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Il est proposé par : Monsieur Réal Veilleux
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 15-440 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 09-34 4 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE le conseil municipal mandate madame Marie-Soleil Gilbert, directrice-générale et secrétaire-trésorière, pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-12-384 Lecture du règlement no 15-441 modifiant le règlement no 14-419 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2015

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lambton désire modifier le règlement no 14-419 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2015;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 10 novembre 2015;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement n° 14-419 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement #14-419 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2015 **est reconduit tel quel pour l'année 2016**, avec pour seule modification ce qui suit :

L'article 2, point #6, est modifié ainsi :

6. Le crédit de taxes foncières générales prévu au présent règlement s'applique sur le bâtiment seulement, et inclue toute construction directement annexée au bâtiment (fondations, solarium, galerie, etc.) mais exclue tout bâtiment accessoire détaché (remise, garage détaché) ainsi que l'achat d'équipement spécialisé (ex : dépoussiéreur)

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Lambton, ce 8 décembre 2015.

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice-générale / Secrétaire-trésorière

Avis de motion :
Adoption du règlement :
Avis public d'entrée en vigueur :
ENTRÉE EN VIGUEUR :

10 NOVEMBRE 2015
8 DÉCEMBRE 2015
10 DÉCEMBRE 2015
10 DÉCEMBRE 2015

15-12-385 *Adoption du règlement no 15-441 modifiant le règlement no 14-419 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2015*

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement **14-419 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2015**

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Mme Nathalie Bélanger

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-441 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-419 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2015 dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE le conseil municipal mandate madame Marie-Soleil Gilbert, directrice-générale et secrétaire-trésorière, pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-12-386 *Approbation du budget de l'office municipal d'habitation de Lambton 2016*

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec et le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lambton ont adopté leur budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier doit être approuvé par la Municipalité;

Il est proposé par: Monsieur Normand St-Pierre
appuyé par: Monsieur Roch Lachance

D'ACCEPTER le budget de l'Office municipal d'habitation de Lambton pour l'année 2016 et tel que soumis par la Société d'habitation du Québec;

Total des revenus :	54 300 \$
Total des dépenses :	59 871 \$
Déficit à répartir :	5 571 \$
- SHQ (90%) :	5 014 \$
- Municipalité (10%) :	557 \$

DE PRÉVOIR ET D'ACCEPTER, en plus de la contribution financière de 557 \$ détaillée ci-haut, 3 500 \$ supplémentaire en vue de payer les frais de financement, tel que demandé par Mme Nancy Talbot, directrice générale de l'office municipal d'habitation de Lambton.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

15-12-387 Demande de versement de subvention – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a demandé une aide financière au Ministère des transports du Québec (ci-après MTQ) pour la réalisation des travaux de réfection des rues Couvent et Godbout qui ont été entièrement réalisés en octobre et novembre 2015;

Il est proposé par: M. Gilles Racine
appuyé par : Mme Nathalie Bélanger

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues du Couvent et Godbout pour un montant subventionné de 50 000 \$, conformément aux exigences du MTQ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

D'AUTORISER M. Ghislain Breton, maire, et/ou Mme Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire toutes déclarations et à signer tout autre document utile à cette fin aux prix et conditions ci-dessus mentionnés.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-12-388 Résolution à l'attention du Ministère des transports du Québec (MTQ) pour la réfection du rang 1

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton a présenté une demande d'aide financière, en date du 16 juillet 2015, de l'ordre de 1 501 977,42 \$ au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local sur le rang 1;

ATTENDU QUE le libellé de la résolution 15-07-259 acheminée au Ministère de Transports fait allusion au programme PIRRL alors que le libellé AIRRL aurait dû être utilisé;

ATTENDU QUE dans le cadre d'une correspondance téléphonique avec Mme la directrice générale, le Ministère des Transport du Québec demande à la Municipalité de Lambton de confirmer si son engagement à réaliser les travaux décrits à la demande d'aide financière est valable, et ce, même si l'implication financière du gouvernement du Québec est réduite à 750 000 \$.

Il est proposé par: M. Gilles Racine
appuyé par: M. Roch Lachance

QUE le conseil municipal de Lambton confirme que son autorisation du 14 juillet 2015 (résolution #15-07-259) visait le dépôt d'une demande au programme AIRRL et non au programme PIRRL;

QUE le conseil municipal de Lambton confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL, et ce, même si la contribution financière du Ministère est de l'ordre de 750 000 \$ plutôt que de 1 501 977.42 \$ tel que demandé initialement.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

19

15-12-389 Participation de la Municipalité à un projet d'élargissement des accotements des routes 108 et 263

ATTENDU QUE le ministère des Transports prévoit effectuer, dans sa planification quinquennale, un projet de resurfacement des routes 108 et 263 à Lambton;

ATTENDU QUE le tronçon de la route 108 visé par le projet est celui débutant à ± 200 m au Sud-Ouest du chemin Giguère et se terminant à ± 160 m au Nord-Est de la rue du Collège;

ATTENDU QUE le tronçon de la route 263 visé par le projet débute à l'intersection de la route 108 et se termine 5,4 km plus au Sud-Est, en direction de St-Sébastien;

ATTENDU QUE, lors de tel projet, le MTQ prévoit de paver les accotements sur une largeur totale de 1 m de chaque côté de la route, à des fins d'entretien;

ATTENDU QUE le MTQ offre à la Municipalité l'opportunité d'élargir le pavage des accotements à 1.5 mètre des deux côtés de ces portions de route;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'aménagement de cette surlargeur sont estimés à 72 400 \$ - lesquels frais seraient assumés à 50 % par la municipalité et à 50 % par le MTQ;

ATTENDU QUE de prévoir une surlargeur est une option intéressante pour la Municipalité car elle facilite la circulation des piétons et cyclistes ainsi que l'entretien des routes;

Il est proposé par: Mme Louise DeBlois

appuyé par : M. Réal Veilleux

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à payer 50 % des frais liés à l'élargissement des accotements à 1.5 mètres selon les modalités décrites au préambule de la présente résolution.

DE DEMANDER au ministère des Transports (MTQ) de prévoir l'élargissement à partir de La Rose d'Or jusqu'à l'embranchement de la route 263 (St-Romain);

D'AUTORISER M. Ghislain Breton, maire, et/ou Mme Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire toutes déclarations et à signer tout autre document utile à cette fin aux prix et conditions ci-dessus mentionnés.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-12-390 Autorisation à signer une entente en cas de sinistre avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons et l'école la Feuille d'Or

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton prend des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Hauts-Cantons est un organisme possédant des ressources susceptibles d'aider et de supporter la Municipalité de Lambton dans une situation d'urgence ou de sinistre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton demande l'assistance à la Commission scolaire des Hauts-Cantons, afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence, si ses propres locaux n'étaient pas disponibles ou dont l'accès serait excédé;

ATTENDU QUE l'Organisation municipale de la sécurité civile de la Municipalité de Lambton, ses employés municipaux ainsi que les groupes et les organismes bénévoles comme la Croix-Rouge et qui sont engagés par la municipalité, agissent sous l'autorité de la municipalité et agissent comme des agents de la municipalité concernée;

ATTENDU QUE la Municipalité désire signer une entente écrite décrivant les obligations de l'une et l'autre des parties advenant un sinistre, lequel est joint aux présentes pour faire partie intégrante du procès-verbal.

Il est proposé par: Mme Nathalie Bélanger
appuyé par : M. Gilles Racine

D'AUTORISER M. Ghislain Breton, maire, et/ou Mme Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente ci-jointe.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-12-391 Autorisation à Ghislain Breton et Marie-Soleil Gilbert à signer une entente avec un promoteur

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire établir une entente avec le propriétaire des lots suivants : 7B-14-P7B-18-P7B-21-27B-35-18A-148B-3-P8B-P afin d'en évaluer sa valeur marchande et d'envisager de procéder à l'acquisition des terrains et bâtiments concernés;

ATTENDU QUE la dite entente est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par: M. Gilles Racine
appuyé par : Mme Nathalie Bélanger

D'AUTORISER M. Ghislain Breton, maire, et/ou Mme Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire toutes déclarations et à signer tout autre document utile à cette fin aux prix et conditions détaillés au protocole ci-annexé.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-12-392 Modification des valeurs assurables des bâtiments municipaux à la Mutuelle des Municipalités du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a mandaté la firme SPE valeur assurable afin d'évaluer la valeur de reconstruction de ses bâtiments en cas de sinistre;

ATTENDU QUE suite à cette démarche, il est nécessaire de modifier les montants des polices d'assurance de certains bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE le détail des valeurs assurables et des sommes à percevoir par l'assureur sont présentés au tableau ci-annexé pour faire partie intégrante du procès-verbal;

Il est proposé par : M. Roch Lachance
appuyé par : Mme Louise DeBlois

D'AUTORISER madame Marie-Soleil Gilbert, directrice-générale et secrétaire-trésorière a effectué les modifications nécessaires au contrat d'assurance de la Municipalité;

D'AUTORISER M. Ghislain Breton, maire, et/ou Mme Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire toutes déclarations et à signer tout autre document utile à cette fin aux prix et conditions mentionnés au tableau ci-annexé.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-12-393 Embauche de Mme Monica Fortier à titre de préposée à la restauration au Centre communautaire et sportif

CONSIDÉRANT que la municipalité désire embaucher une employée saisonnière pour un poste temporaire;

CONSIDÉRANT que Mme Monica Fortier a déjà travaillé pour la Municipalité à titre de monitrice de terrain de jeux et que celle-ci a démontré son intérêt à revenir œuvrer pour la Municipalité à titre de préposée à la restauration du Centre communautaire et sportif;

CONSIDÉRANT que le directeur des loisirs recommande de procéder à l'embauche de Mme Fortier;

Il est proposé par : Mme Nathalie Bélanger
appuyé par : M. Gilles Racine

D'EMBAUCHER, Mme Monica Fortier aux conditions de travail décrites au tableau en annexe;

IL EST ENTENDU qu'elle doit assumer les obligations prévues à sa description de tâches, au Manuel des employés et au Code de déontologie des employés municipaux et bénéficie des avantages qui y sont mentionnés.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-12-394 Demande d'intervention du Ministre à l'égard de la réglementation entourant le programme incitatif à l'achat et la construction d'une première résidence

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton souhaite établir un programme incitatif à l'achat ou à la construction d'une première résidence sur son territoire pour encourager son développement.

ATTENDU QU'à l'été 2015, M. Pierre Moreau, Ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire, a demandé aux Municipalités de cesser l'application de ce type de programme – attestant que la réglementation en vigueur ne permettait pas la mise sur pieds et l'application d'un tel programme.

ATTENDU QUE malgré tout, plusieurs municipalités administrent un tel programme pour attirer de nouvelles familles.

ATTENDU QUE l'absence de conséquences auprès des Municipalités offrant un tel programme entraîne une iniquité envers celles qui s'en sont prémunies versus celles qui respectent la réglementation.

Il est proposé par: Mme Nathalie Bélanger
appuyé par : M. Roch Lachance

DE DEMANDER au Ministre de préciser sa position à l'égard de ce type de programme, en spécifiant quels outils seront donnés aux municipalités pour qu'elles puissent assurer leur développement, et quelles seront les conséquences auprès des municipalités refusant de respecter la réglementation en vigueur.

D'INFORMER la Fédération Québécoise des Municipalités, l'Union des Municipalités du Qc, le député Ghislain Bolduc et la Municipalité régionale de comté du Granit de la requête du conseil municipal de Lambton.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-12-395 Adoption de la grille des subventions à émettre en 2016 dans le cadre de la politique de soutien aux organismes et individus.

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à l'analyse des demandes d'aide financière des organismes pour l'année 2016, en vertu de la politique de soutien et de reconnaissance des organismes et individus, laquelle politique analyse la contribution de chaque organisme sous les angles ci-détaillés :

- Récurrence des activités;
- Pertinence de la mission et des activités de l'organisme à l'égard des objectifs municipaux;
- Nombre de personnes touchées par les activités de l'organisme;
- Rayonnement de l'organisme;
- Pourcentage du budget demandé vs budget global de l'organisation.

ATTENDU QUE le tableau détaillant l'aide financière octroyée à chaque organisme est joint aux présentes pour faire partie intégrante du procès-verbal;

Il est proposé par: M. Réal Veilleux
appuyé par : M. Gilles Racine

D'OCTROYER les montants détaillés au tableau ci-joint aux organismes demandeurs selon les modalités prévues à la politique de soutien.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

26

15-12-396 Adhésion au réseau des Villes francophones et francophiles d'Amérique du Nord

ATTENDU QUE le réseau des Villes francophones et francophiles d'Amérique du Nord est un projet récent permettant de réunir sur une même plateforme, les attraits touristiques, géographiques et historiques de villes phares de la francophonie;

ATTENDU QUE toutes les villes francophones peuvent y adhérer et bénéficier des retombées touristiques y étant associé;

Il est proposé par: Mme Louise DeBlois
appuyé par : Mme Nathalie Bélanger

D'ADHÉRER gratuitement au réseau des Villes francophones et francophiles d'Amérique du Nord;

QUE le conseil municipal mandate madame Marie-Soleil Gilbert, directrice-générale et secrétaire-trésorière, pour qu'elle prépare et signe les différents documents nécessaires à la concrétisation des présentes.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

27

15-12-397 Adhésion à la campagne des paniers de Noël 2015

ATTENDU QUE pour une huitième année consécutive, le regroupement de partenaires La Constellation 0-5 ans et la table Réalité Jeunesse de la MRC du Granit unissent leurs efforts afin d'insérer, dans les paniers de Noël des familles ciblées par la Banque alimentaire du Granit, des livres neufs pour les enfants âgés entre 0 et 12 ans du territoire de la MRC du Granit.

ATTENDU QUE le regroupement demande à la Municipalité de contribuer financièrement à l'achat de ces livres :

Il est proposé par: Mme Nathalie Bélanger
appuyé par : M. Gilles Racine

D'AUTORISER une dépense de **7 \$** pour les livres d'enfants âgés de 0 à 5 ans, **10 \$** pour les livres d'enfants âgés de 6 à 8 ans et **12 \$** pour les livres d'enfants âgés de 9 à 12 ans.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

28

15-12-398 Correspondance

- Le courrier reçu durant le mois de novembre 2015 a été remis aux Élus.

29

15-12-399 Varia

- Veuillez noter que la séance extraordinaire d'adoption du budget se déroulera au Parc du Grand lac St-François ce mardi 15 décembre à 19 h 30. Vous êtes les bienvenus.
- Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé pendant la période des fêtes, du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.

30

15-12-400 Période de questions

- Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

31

15-12-401 Fermeture de la séance

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par : M. Réal Veilleux

QUE la séance soit levée, il est 21 h 20.

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice générale
Secrétaire-trésorière